

DECRET D/2024/ **0008** /PRG/CNRD/SGGPORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2023/0021/CNT DU 08
DECEMBRE 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1 : Est promulguée la loi L/2023/0021/CNT du 08 décembre 2023 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit relative au financement du Projet de construction de la Ligne Haute Tension Manéah - Linsan (HTML), entre la République de Guinée et l'Agence Française de Développement (AFD).

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 11 JAN 2024**Colonel Mamadi DOUMBOUYA**